

RAPPORT DE LA DOUZIEME REUNION DE LA COMMISSION

(Hobart, Australie, du 25 octobre au 5 novembre 1993)

OUVERTURE DE LA REUNION

1.1 La douzième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart, en Tasmanie (Australie), du 25 octobre au 5 novembre 1993, sous la présidence de Dietrich Hammer (CEE).

1.2 Membres de la Commission représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Communauté économique européenne, République de Corée, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération russe et Suède.

1.3 Conformément à l'usage établi, les Etats adhérents étaient invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs et la Bulgarie et la Grèce y étaient présents à ce titre.

1.4 L'Ukraine était représentée à la réunion à laquelle elle était invitée à titre d'observateur, en raison de ses activités de pêche dans la zone de la Convention de la CCAMLR et de sa contribution lors de la onzième réunion de la CCAMLR.

1.5 L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), la Commission internationale baleinière (CIB), le Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR), le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR) et la Coalition de l'Antarctique et de l'océan Austral (ASOC) étaient invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. La FAO, la COI, l'UICN, la CIB, le SCAR et l'ASOC y étaient représentés.

1.6 La liste des participants figure à l'Annexe 1 et celle des documents présentés lors de la réunion, à l'Annexe 2.

1.7 La réunion a été ouverte par son Excellence Sir Phillip Bennett, Gouverneur de la Tasmanie.

1.8 Sir Phillip Bennett, dans son discours d'ouverture, s'est tout particulièrement penché sur l'approche unique de la CCAMLR envers le développement admissible dans le milieu marin. Il a déclaré que cette approche intégrée de la gestion des ressources était en avance sur son époque et

qu'elle représentait un modèle qui serait maintenant adopté par les autres organisations internationales. En se référant à la réduction des activités de pêche, Son Excellence a signifié que plutôt que de justifier une diminution des fonds destinés à la recherche scientifique, elle devait représenter une occasion de consolider l'expérience, l'expertise et les ressources acquises depuis la fondation de la CCAMLR. Il a par ailleurs fait référence à l'introduction du système d'observation scientifique internationale et à l'adoption des mesures préventives relatives à la gestion des pêcheries de poissons existantes ainsi que de la pêcherie de crabes établie récemment.

1.9 Monsieur le Gouverneur a souligné l'importance de la recherche scientifique, non seulement en Antarctique, mais aussi dans le monde entier, et a vivement encouragé les Membres à poursuivre inlassablement leurs efforts tant envers les tâches de recherche scientifique que pour assurer le maintien de l'équilibre entre la conservation de l'écosystème marin de l'Antarctique et le développement économique des nations.